



Licenciement refus de toucher les indemnités

Par **didou38**, le **17/08/2011** à **16:18**

Bonjour,rrnrnJe souhaite quitter mon emploi pour démarrer autre chose, j'ai demandé a mon employeur une rupture conventionnelle du contrat de travail mais il a bien évidemment refusé car elle ne veut pas me donner d'indemnité.rrnrnJe voulais donc savoir si il était possible de passer par un licenciement classique et de refuser les indemnités de licenciement?rrnrnJe l'a vois demain matin pour soit négocier ceci soit donner ma démission.rrnrnEst il possible d'un commun accord de refuser cette indemnité? ou pas !rrnrnCordialement

Par **pat76**, le **17/08/2011** à **16:24**

BonjourrrnrnSi vous démissionnez, vous n'aurez droit à aucune indemnité en dehors du paiement des congés payés acquis.rrnrnSi vous ne trouvez pas d'emploi, vous n'aurez pas le droit aux indemnités de chômage.rrnrnPour un licenciement classique, votre employeur devra avoir un motif et vous ne pourrez pas refuser les indemnités de licenciement qui sont d'ordre public.